

# Vincent Geremia, DSI en temps partagé, est devenu entrepreneur de l'IT au sein de PME

Le 18 Mars 2016



Après avoir été DSI d'un grand groupe immobilier, Vincent Geremia est aujourd'hui DSI en temps partagé sur plusieurs petites entreprises.

**Après avoir été DSI au sein du groupe Pierre et Vacances Center Parcs, Vincent Geremia travaille actuellement en temps partagé pour des PME au sein du réseau Finaxim. Il explique ici sa nouvelle vie pouvant inspirer d'autres DSI de grands comptes en seconde partie de carrière.**

**CIO : Comment en êtes vous venu à devenir DSI en temps partagé pour de multiples PME ?**

*Vincent Geremia* : J'ai d'abord été directeur de résidences hôtelières avec des missions sur le logiciel métier avant de devenir DSI de Citea (Groupe Pierre et Vacances Center Parcs). En 2012, Citea et Adagio (Groupe Accor Hôtels) ont fusionné et j'ai assuré la partie informatique de cette fusion. Certes, cela a remis en cause ce que j'avais mis en oeuvre durant des années chez Citea mais j'ai fait en sorte de toujours garder l'informatique dans un statut de non-sujet. Pour moi, l'informatique doit être comme l'eau dans la salle de bain : personne ne s'intéresse à l'entretien du réseau de distribution, à l'épuration, à l'extraction, aux recherches géologiques, etc. Mais nous voulons de l'eau au robinet. De la même façon, l'informatique doit répondre à nos attentes, et les métiers ne veulent rien savoir d'autre.

Malheureusement, suite à ce que l'on peut qualifier d'accident industriel au sein du groupe, les budgets ont été largement amputés. Et un DSI qui se voit comme chef de projet, qui n'a plus de budget, donc sans projet, c'est un « chef de rien ».

Je me suis donc penché sur les différentes possibilités.

**CIO : Justement, pourquoi s'être intéressé au temps partagé plutôt que de chercher simplement un autre poste de DSI dans une autre grande entreprise ?**

*Vincent Geremia* : J'ai vécu plusieurs rachats et fusions et j'avais de plus en plus le sentiment de ne pas disposer d'une vraie vision sur l'évolution et la stratégie des entreprises où j'opérais. J'avais également une certaine lassitude des grands comptes et de leurs circuits de décision à rallonge. Et puis, je commençais à avancer en âge dans un contexte de turn-over important dans le métier de DSI. La question de mon employabilité au delà du cinquantième anniversaire se posait donc alors que la retraite ne s'envisage pas, au mieux, avant 65 ans. Sans oublier, bien sûr, que j'ai toujours eu une certaine culture d'entrepreneur.

Je me suis donc posé la question de l'entreprise idéale où je pourrais postuler. Mon savoir-faire convenait bien aux PME qui ont empilé des couches d'IT au fil des années et ont de ce fait besoin d'un DSI pour remettre de l'ordre et adopter une vraie stratégie.

Mais je tenais à garder un niveau de salaire incompatible avec une PME alors qu'il était justifié par mon expérience et mon savoir-faire. Et une PME n'a pas non plus le besoin d'un DSI à temps plein. Je me suis donc intéressé au temps partagé. Pour finir, j'ai fait une belle rencontre avec un dirigeant du réseau Finaxim.

**CIO : Sous quel statut opérez-vous ?**

*Vincent Geremia* : J'ai examiné de multiples possibilités. Mais j'ai surtout été guidé par la protection sociale car j'ai encore des enfants à charge. Et puis je voulais absolument éviter le RSI - auquel a été affiliée ma femme durant quelques années- et je ne voulais pas connaître son expérience ! Le statut d'auto-entrepreneur était trop limité en termes de chiffre d'affaires.

J'ai donc décidé de créer une SASU (Société par Actions Simplifiée à actionnaire Unique) dont je suis le président. En tant que tel, je suis assimilé salarié.

La première année, j'ai pu compter sur l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi pour compléter mes revenus de président de ma SASU. Je n'ai pas voulu opter pour une prestation en capital mais bien garder l'allocation mensuelle : je n'avais aucun investissement initial à opérer (en dehors de l'achat d'une imprimante !) et j'ai ainsi bénéficié d'un accompagnement régulier avec un revenu régulier.

Côté administratif, c'est très simple : le titre emploi entreprise proposé par l'URSSAF me permet de générer en ligne mon bulletin de salaire avec un prélèvement unique, la comptabilité d'une telle SASU est limitée et je passe par le portail Net-Entreprise pour mes déclarations fiscales. Pour mes clients, j'opère par facturation, mes interventions étant prévues par contrats commerciaux classiques.

**CIO : Pourquoi vous êtes-vous rapproché du réseau Finaxim au lieu de rester totalement**

## **indépendant ?**

*Vincent Geremia* : D'entrée de jeu, je me suis dit qu'il me faudrait dépenser une part de mon chiffre d'affaires pour m'aider à gérer ou l'administratif ou le commercial. Bien que me sentant meilleur commercial qu'administratif, c'est sur le commercial que j'ai voulu être accompagné afin d'éviter les mauvaises prises de décision, guidé par des habitudes et des perceptions inadéquates.

Et puis un réseau permet aussi d'échanger avec des collègues sur les pratiques professionnelles. Je bénéficie également de documentations comme des contrats-types.

N'oublions pas non plus un point important : avec un réseau, je ne reste pas seul. J'ai une vie sociale d'entreprise.

Enfin, le réseau rassure mes clients. Si j'ai un problème, notamment de santé, j'ai derrière moi des confrères qui peuvent facilement me remplacer. De plus, le réseau peut assembler plusieurs indépendants pour faire une offre globale.

## **CIO : Actuellement, vous travaillez avec combien d'entreprises ?**

*Vincent Geremia* : Il y a peu, je vous aurais dit trois mais, désormais, c'est cinq. Je peux arriver pour couvrir un besoin ponctuel. Comme un consultant, je réalise audit et préconisations. Mais, moi, je mets en oeuvre ensuite ! Même si la relation peut n'être que de quelques jours dans l'année, les dirigeants de PME apprécient la perspective de durée.

Une mission peut très bien démarrer à deux ou trois jours par semaine durant une mise en oeuvre pour ensuite évoluer sur un jour par mois. L'idéal, pour moi, serait d'avoir du récurrent long-terme deux ou trois jours par semaine, le reste du temps pour couvrir des besoins ponctuels.

## **CIO : Tous les DSI de grands comptes peuvent-ils devenir DSI en temps partagé en PME ?**

*Vincent Geremia* : Pas à mon avis. Il y a quelques qualités nécessaires à avoir.

Tout d'abord, il faut avoir une certaine âme d'entrepreneur. Cela veut dire avoir fait un travail sur soi-même pour bien connaître ses points forts et ses points faibles. Il faut aussi savoir se vendre, avoir une orientation client, ce qui implique une capacité d'écoute du client.

Ensuite, il faut avoir la volonté de travailler avec de petites structures. Cela veut dire un rôle plus opérationnel que politique, sans équipes pléthoriques à gérer. En gros, il faut être capable d'engagement, de flexibilité, de rapidité, de revenir dans un monde très différent des grands-comptes et ne pas hésiter à se retrousser soi-même les manches.

Mais le DSI de grand compte doit évidemment garder son réseau professionnel, ses processus rigoureux, son expérience des choses complexes... bref, sa valeur ajoutée ! Les questions restent globalement les mêmes mais il faut savoir, comme toujours, adapter les réponses.

Les PME sont très opérationnelles : on y met rarement en cause quelque chose qui marche, le besoin prioritaire étant la fiabilité. Par exemple, un cabinet d'avocats a refusé de gagner 15% sur son budget imprimantes multifonctions parce que la solution en place avait leur confiance et que la disponibilité de cet outil était vitale pour leur activité.

## **CIO : Est-ce que vos employeurs/clients acceptent facilement de ne pas vous avoir pour eux-seuls ?**

*Vincent Geremia* : Oui, cela ne pose pas de problème. En tant que DSI, il s'agit d'impulser des projets, de diriger leur mise en oeuvre. Mais il n'est pas nécessairement obligatoire d'être là au quotidien. Surtout que les parcs sont plus petits que ceux des grands comptes. Les PME n'ont pas besoin d'un DSI à temps plein. Mais le DSI à temps partagé est bien un DSI, pas un consultant ! Il connaît les gens, les métiers. Il se présente au nom de sa structure « employeuse » face aux prestataires, et il dit « nous » en parlant de l'entreprise qui l'emploie.

**CIO : Mais si un de vos employeurs connaît une grave crise -comme une salle serveurs inondée-, pouvez-vous aller le secourir alors que vous travaillez pour quelqu'un d'autre ?**

*Vincent Geremia* : En général, en PME, ce genre de crise, bien qu'aussi grave et urgente que dans une grande entreprise, n'a pas la même ampleur. Les équipes peuvent souvent travailler avec un service dégradé quelques heures. N'oublions pas non plus qu'il y a en général des équipes techniques sur place, des procédures de sauvegardes, etc. Il suffirait dans un certain nombre de cas de quelques coups de fils pour dénouer la situation, rassurer tout le monde et remettre en production très rapidement. Le cas échéant, cela dit, on peut évidemment bouleverser le planning établi avec ses autres clients pour se déplacer chez celui qui connaît cette situation critique. Un patron de PME est prêt à comprendre et accepter ce genre de situation qui, demain, pourrait lui arriver. C'est donc à charge de revanche !

---

### **Le temps partagé : une vraie demande autant des cadres que des entreprises**

Travailler en temps partagé consiste à opérer en tant que collaborateur de plusieurs entreprises simultanément. Le travailleur à temps partagé est donc en temps partiel chez chacun de ses employeurs, le cumul des temps partiels permettant d'atteindre (en principe) un temps plein.

Le réseau Finaxim réunit des cadres en temps partagé en Finances, GRH, informatique, etc. Avec le Portail du Temps Partagé, il a réalisé un baromètre de la perception de cette forme encore inhabituelle de travail. Ce baromètre a montré que le travail en temps partagé est aujourd'hui choisi et plébiscité par ceux qui y ont recours, bien au delà d'une alternative au chômage.

Et, alors que c'était jusqu'à présent une forme de travail plutôt réservée aux seniors en deuxième partie de carrière, plus de la moitié des nouveaux cadres en temps partagé sont aujourd'hui trentenaires ou quadragénaires. De la même façon, les profils deviennent également moins experts et le temps partagé fait donc son entrée dans des fonctions qui ne sont pas de direction.

---

Article rédigé par



**Bertrand Lemaire**, Rédacteur en chef de CIO

Suivez l'auteur sur [Google+](#), [Linked In](#), [Twitter](#)